


Fiche Contact Entreprise 2021 - 2022

Classe : CAPA 1 SAPVER - Stage : Stage 3 – Personnes Agées ou Resto

La fiche contact entreprise doit être complétée et retournée à la MFR afin d'établir la convention de stage.

 Visa du formateur :

L'ENTREPRISE de Stage	
Nom de l'Entreprise :	
Représentée par :	Fonction :
Activité de l'entreprise :	
Adresse :	
CP :	Ville :
Tél :E-Mail :	
Nom du tuteur : Fonction :	
Tél :	Portable : E-Mail :
Lieu de stage (si différent) :	
Adresse :	

L'Entreprise, ci-dessus, s'engage à recevoir en stage le jeune :

LE STAGIAIRE	
(NOM & Prénom du jeune) :	
Date de Naissance :	Classe :
Responsable de classe du suivi du jeune à la MFR :	

Pendant les périodes de stage suivantes :

12	21/03/2022	26/03/2022	MFR	
13	28/03/2022	02/04/2022	STAGE PA/REST	
14	04/04/2022	09/04/2022	STAGE PA/REST	
15	11/04/2022	16/04/2022	VACANCES	
16	18/04/2022	23/04/2022	VACANCES	
17	25/04/2022	30/04/2022	MFR	
18	02/05/2022	07/05/2022	STAGE PA/REST	
19	09/05/2022	14/05/2022	MFR	
20	16/05/2022	21/05/2022	STAGE PA/REST	VISITE DE STAGE
21	23/05/2022	28/05/2022	STAGE PA/REST	
22	30/05/2022	04/06/2022	MFR	
23	06/06/2022	11/06/2022	STAGE PA/REST	
24	13/06/2022	18/06/2022	MFR	
25	20/06/2022	25/06/2022	STAGE PA/REST	
26	27/06/2022	02/07/2022	STAGE PA/REST	
27	04/07/2022	09/07/2022	VACANCES	

Dispositions d'ordre financières

Hébergement	Le stagiaire pourra bénéficier d'un hébergement pendant le stage	OUI	NON
Restauration	Le stagiaire sera nourri par l'entreprise	OUI	NON
Transport	Le stagiaire aura accès à la prise en charge des frais de transport prévus à l'article L. 3261-2 du code du travail	OUI	NON
Accès aux activités sociales et culturelles	Le stagiaire aura accès aux activités sociales et culturelles de l'organisme d'accueil	OUI	NON
Gratification	L'organisme d'accueil prévoit de verser une gratification pour les périodes de formation en milieu professionnel	OUI	NON
Nom de l'assureur de l'entreprise.. N° de contrat.....			

Objectifs de la période de formation en milieu professionnel:

- Appréhender un public, identifier les besoins des usagers, respecter les consignes d'hygiène et de sécurité, d'ergonomie et d'économie, établir une communication avec les personnes et son entourage en lien avec son environnement, aider la personne dans les activités de la vie quotidienne,
- Participer au service des repas, participer à l'entretien des locaux, effectuer des préparations culinaires, stocker les denrées dans le respect des règles d'hygiène et de conservation, etc...

Principales tâches et activités confiées au stagiaire

-
-
-

Les obligations du chef d'entreprise sont notamment de :

- Présenter au stagiaire l'évaluation des risques propres à son entreprise et commenter de manière pédagogique avec lui, les risques auxquels il est susceptible d'être exposé et les mesures prises pour y remédier ;
- Diriger et contrôler le stagiaire dans ses activités par la désignation d'un maître de stage chargé d'assurer ce suivi ;
- Faire accomplir au stagiaire des travaux correspondant à la fois à ses aptitudes, aux objectifs du stage et à la progression pédagogique du stagiaire.
- Si ces travaux incluent une utilisation de matériel, indiquer le type de matériel et ses conditions d'utilisation (encadrement, port d'équipements de protection individuelle, formation...). Le chef d'entreprise doit faire utiliser uniquement des matériels conformes à la réglementation,
- Permettre au stagiaire de préparer son rapport, en lui accordant le temps nécessaire.

Au cours de ce stage d'initiation l'élève ne peut en aucun cas réaliser les travaux visés aux articles D. 4153-16 à D.4153-38 du code du travail ni effectuer ceux visés aux articles R.4153-50 à R.4153-52 du code du travail.

HORAIRES CONVENUS :

La durée du stage doit être **de 32 H max et de 28 h min par semaine.**

Les stages ne sont pas autorisés les jours fériés.

Le repos hebdomadaire doit être de **deux jours consécutifs** dont le dimanche.

Au-delà de 4 h 30 de travail quotidien, les élèves mineurs doivent bénéficier **d'une pause d'au moins 30 min.**

Horaires du jeune :

JOURS	MATIN	APRES MIDI	Total par jour
Lundi	De à	De à	
Mardi	De à	De à	
Mercredi	De à	De à	
Jeudi	De à	De à	
Vendredi	De à	De à	
Samedi	De à	De à	
Total Hebdomadaire			

L'exemplaire est à retourner à la MFR, afin d'établir les conventions en 3 exemplaires.

A : Le :

Signature et cachet de l'entreprise : Signature du Responsable légal : Signature du stagiaire :